



Prochaines étapes :

1. Conclusion de l'étude de l'INDU
2. Étape du rapport et troisième lecture à la Chambre des communes
3. Première lecture au Sénat
4. Deuxième lecture au Sénat
5. Examen en comité par le Sénat
6. Troisième lecture au Sénat
7. Sanction royale (sauf en cas d'amendements du Sénat pour examen par la Chambre des communes)

Étude de l'INDU jusqu'à présent :

31 réunions

69 témoins :

- 14 représentants gouvernementaux
- 18 chercheurs
- 20 intervenants du secteur
- 17 juristes

Question	% des réunions où la question est abordée
Les préjudices découlant de l'IA, dont les préjudices collectifs	65 %
Le tribunal de la protection des renseignements personnels et des données	60 %
La protection de la vie privée des enfants	53 %
Les exceptions aux exigences de consentement (y compris l'intérêt légitime)	47 %
Le droit fondamental à la vie privée	33 %
L'anonymisation et la dépersonnalisation	33 %

Modifications proposées par le ministre Champagne jusqu'à présent :

3 catégories de modifications à la 1re partie du projet de loi C-27, la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs :

1. Reconnaissance du droit à la vie privée comme un droit fondamental
2. Reconnaissance et renforcement de la protection des enfants
3. Souplesse accrue accordée au Commissariat de la protection de la vie privée pour conclure des « accords de conformité »

5 catégories de modifications à la 3e partie du projet de loi C-27, la Loi sur l'intelligence artificielle et les données :

1. Systèmes d'IA à incidence élevée
2. Harmonisation avec les lois internationales
3. Clarification des obligations dans la chaîne de valeur de l'IA
4. Obligations distinctes pour les systèmes d'IA à usage général
5. Clarification et renforcement du rôle du commissaire à l'IA et aux données

Amendements examinés lors de la révision article par article à ce jour :

2 amendements du gouvernement

8 amendements conservateur

1 amendement NPD

0 amendements Bloc Québécois

Ressources de Gowling WLG :

- [Bulletin](#) : Étude du projet de loi C-27 dès le 26 septembre
- [Projet de loi C-27](#) : Le Canada remanie la législation fédérale sur la protection des renseignements personnels et propose une nouvelle loi sur l'IA
- [Projet de loi C-27](#) : Détails sur la *loi sur l'intelligence artificielle et les données* proposée au Canada (en anglais)
- [Le projet de loi canadien sur la protection de la vie privée](#) passe en deuxième lecture à la chambre des communes
- [Loi sur l'intelligence artificielle et les données \(LIAD\)](#)
- [Comment se préparer à l'adoption de la loi sur la protection de la vie privée des consommateurs](#) : Les grandes lignes
- [Loi sur l'intelligence artificielle et les données du Canada](#) : Un document complémentaire apporte de précieuses clarifications
- [Le ministre Champagne précise les modifications](#) proposées au projet de loi C-27 du Canada (en anglais)
- [Discours d'introduction](#), à titre d'individu, d'Antoine Guilmain, associé et co-chef du groupe Cybersécurité et protection des données (en anglais)



Wendy J. Wagner
Associée
Ottawa
+1 613 786 0213
wendy.wagner@gowlingwlg.com



Antoine Guilmain
Associé
Montréal
+1 514 392 9521 Ext 69521
antoine.guilmain@gowlingwlg.com



Michael Walsh
Associé
Ottawa
+1 613 786 0127
michael.walsh@gowlingwlg.com